

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à dix-neuf heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

**Présents**: M. Thomas BENECH, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, Mme Amélie VIDALON, M. Christian DONNET,

**Absente Excusée**: Mme Pascale HAUWY, Mme Isabelle FAISANT, M. Olivier HENRY, M. Laurent DIRAT.

**Absent** : Néant.

**Pouvoirs** : Mme Pascale HAUWY a donné pouvoir à Mme Patricia SIGAUD, Mme Isabelle FAISANT a donné pouvoir à M. Thomas BENECH, M. Olivier HENRY a donné pouvoir à Mme Pierrette CANDELON, M. Laurent DIRAT a donné pouvoir à M. Claude TRIFFAULT.

**M. Thomas BENECH est élu secrétaire de séance.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Election des délégués communaux aux élections Sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et, L. 445 du code électoral).

Le maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune de nationalité française (L. 286).

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : 1. délégué(s) et 2 suppléants.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

**Sont candidats au poste de délégué :**

- Patricia SIGAUD
- Claude TRIFFAULT

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Patricia SIGAUD : 5 voix

Claude TRIFFAULT : 6 voix

M. Claude TRIFFAULT est élu à la majorité.

**Est candidate au poste de 1<sup>er</sup> suppléant :**

- Patricia SIGAUD

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Patricia SIGAUD est élue à l'unanimité.

**Est candidat au poste de 2<sup>ème</sup> suppléant :**

- Thomas BENECH

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Thomas BENECH est élu à l'unanimité.

**Est candidate au poste de 3<sup>ème</sup> suppléant :**

- Amélie VIDALON

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Amélie VIDALON est élue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Le Maire,

A. J. TB (10) U PJ

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du vendredi 10 juillet 2020 :

- *Délibération N° 2020 – 10/07-21 : Elections des délégués aux élections sénatoriales.*

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
DIRAT Laurent	1er Adjoint	
SIGAUD Patricia	2ème Adjointe	
BENECH Thomas	3ème adjoint	
HAUWY Pascale	Conseillère	
FAISANT Isabelle	Conseillère	
UFFERTE Alain	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseillère	
VIDALON Amélie	Conseillère	
DONNET Christian	Conseiller	
HENRY Olivier	Conseiller	

A-U

10

PS